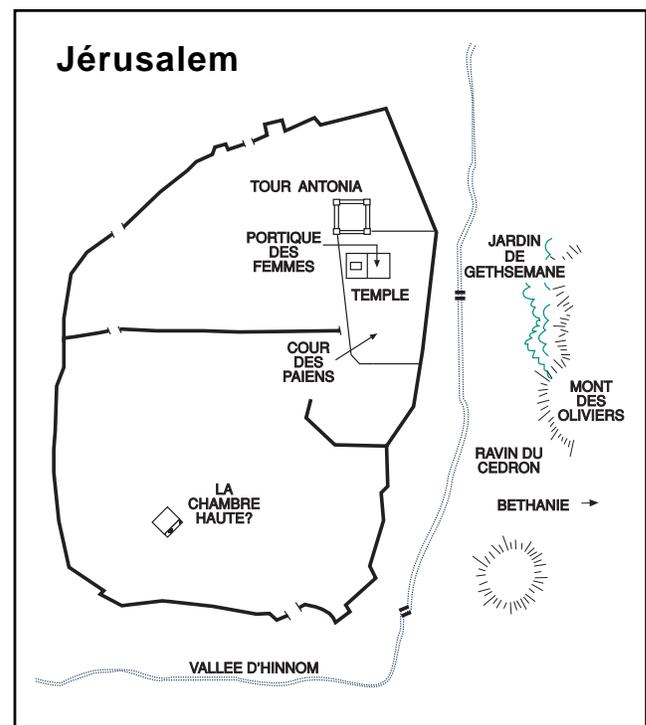


Pharisiens (*pharisaïoi*) — Du mot hébreu voulant dire “les séparés”. Cette secte date de la période des Macchabées, entre les deux Testaments. Au début, ses membres se voulaient séparés des groupements politiques, mais à l’époque de Jésus, ils se séparaient de la vie ordinaire afin de se consacrer au respect du moindre détail de la Loi (Mt 15.1–9). C’était devenu “le parti le plus rigide” de la religion juive (Ac 26.5). La plupart des scribes appartenaient à ce groupe. Comme ils mettaient leurs traditions au même niveau que la Loi, ils devinrent ce que nous appellerions aujourd’hui en théologie des “légalistes”. Nicodème, ainsi que Paul, furent des Pharisiens (Jn 3.1 ; Ph 3.5 ; Ga 1.14). Selon les écrits de Josèphe, le nombre des Pharisiens ne dépassait pas six mille à l’époque de Jésus. Contrairement aux Sadducéens, ils croyaient aux esprits, aux anges, et à une résurrection des morts (Ac 23.8). Le peuple les aimait. Ce parti a survécu après la destruction de Jérusalem. Certains Pharisiens devinrent chrétiens (Ac 15.5 ; 23.6).

Sadducéens (*Saddoukaïoi*) — La secte des Sadducéens date également de la période entre les deux Testaments. Influents et aristocratiques, quoique peu nombreux en Palestine, ils exerçaient un pouvoir considérable en raison de leur désir de coopérer avec la puissance romaine. Chaque souverain sacrificateur, depuis Hérode le Grand jusqu’à la chute de Jérusalem en 70 ap. J.-C., était Sadducéen. Leur théologie plutôt rationaliste faisait d’eux des “libéraux”. Ils ne croyaient ni au monde des esprits, ni à la résurrection, ni à la vie après la mort (Mc 12.18 ; Ac 23.6–8). Lorsque les Juifs se sont révoltés contre Rome, les Zélotes massacrèrent les Sadducéens, jugés coupables de collaboration avec l’ennemi.

Sanhédrin (*sunedrion*) — Le terme sunedrion vient d’un mot grec composé voulant dire “s’asseoir ensemble”. Il désignait parfois un conseil local qui siégeait pour juger (Mt 10.17). Dans le Nouveau Testament, le terme désigne

normalement le Conseil National Juif (la “Cour Suprême”). D’autres termes, comme “l’assemblée des anciens des enfants d’Israël” (Ac 5.21) et “le collège des anciens” (Ac 22.5) désignent également ce Conseil, qui a commencé à siéger vers 200 av. J.-C. comme le corps de jugement dans les affaires internes de la nation juive, un rôle qu’il a gardé jusqu’à la rébellion contre Rome (66 ap. J.-C.). Le sanhédrin, qui était considéré comme l’héritier du conseil des 70 de Moïse (Nb 11.10–25), était donc composé de 70 membres, plus le souverain sacrificateur, qui y présidait. La plupart des membres étaient Sadducéens (Ac 5.17, voir “Sadducéens”), mais la puissante minorité venait du parti des Pharisiens (voir “Pharisiens”) auquel adhéraient la plupart des scribes en Israël. Les membres du sanhédrin se considéraient comme les gardiens de la foi juive et exerçaient leur pouvoir dans la mise à l’épreuve de toute nouvelle doctrine (voir Dt 13).



Un plan de Jérusalem